FEMAGE 9ème colloque régional

"Vers une santé globale de proximité : Construire et innover dans les territoires"

ATELIER

La MSP, lieu de stage

Animation :

Adeline BOUVARD
Carole LARGER-AUBRY
Frédérique EHLINGER



Objectifs de l'atelier

1

Situer le cadre légal

Comprendre ce que dit (et ne dit pas) la réglementation sur la MSP comme lieu de stage.

2

Mesurer les impacts SISA

Identifier ce que l'agrément « lieu de stage » change concrètement pour la société et ses statuts.

3

Distinguer les publics

Différencier le dispositif « médecine » 2025 de l'accueil déjà possible pour les autres professions.

4

Valoriser le rôle du PAMSU

Clarifier missions, responsabilités et rémunération du praticien agréé maître de stage des universités.

Le déroulé de l'atelier · 2h

01 ≈ 30 min

COMPRENDRE

Cadre réglementaire

MSP lieu de stage : cadre, obligations, rémunérations et place de la SISA.

02 ≈ 30 min

EXPÉRIMENTER

Jeu des 7 familles

World Café : vrais besoins ou clichés ? 7 familles, 4 îlots, 3 tours.

03 ≈ 10 min

PRENDRE DU RECUL

Mise en commun

Restitution des îlots et check-list des bonnes pratiques d'accueil.

04 ≈ 20 min

CONFRONTER AUX DONNÉES

Attractivité & besoins réels

Résultats de l'enquête, témoignage d'un docteur junior et mise en regard.

05 ≈ 30 min

SE PROJETER

Échanges & perspectives

Une MSP lieu de stage pour tous les futurs professionnels de santé ?

COMPRENDRE → EXPÉRIMENTER → PRENDRE DU RECUL → CONFRONTER AUX DONNÉES → SE PROJETER

Format participatif · animation : Adeline Bouvard, Carole Larger-Aubry, Frédérique Ehlinger

PARTIE 1 · ≈ 30 MIN

01

Que dit le cadre réglementaire ?

MSP lieu de stage : cadre légal, SISA, maître de stage et rémunérations

COMPRENDRE | EXPÉRIMENTER | PRENDRE DU RECUL | CONFRONTER AUX DONNÉES | SE PROJETER

FEMAGE

Qu'est-ce qu'une MSP, juridiquement ?

ARTICLE L6323-3

Code de la santé publique

La maison de santé est définie comme une personne morale, constituée entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens.

Ce texte encadre la MSP comme structure d'exercice coordonné — il ne mentionne pas la fonction de lieu de stage.

À RETENIR

- La notion de « lieu de stage » ne vient pas de cet article : elle relève d'un texte spécifique (arrêté).
- La personnalité morale de la MSP est ce qui permettra, le cas échéant, de porter une convention de stage.

La SISA : le cadre juridique de l'exercice coordonné

2011

Loi du 10 août 2011

Crée la SISA (art. L4041-1 et s. du CSP). Cadre ACI : la SISA devient la structure de référence pour porter le projet de santé d'une MSP.

ACI

Financement du projet de santé

Seule forme juridique permettant de percevoir et répartir l'ACI et les NMR.

2017

1er ACI — 20 avril 2017

Premier accord conventionnel interprofessionnel relatif aux structures de santé pluriprofessionnelles, approuvé par arrêté du 24 juillet 2017.

2026

Avenant 2 ACI — 1er juillet 2026

Arrêté du 1er juillet 2026 approuvant l'avenant n° 2 à l'ACI : nouveau modèle de financement et lancement du réseau France Santé.

MFS

Maison France Santé (MFS)

Label du réseau France Santé issu de l'avenant 2 : engagements de service ouvrant droit à un financement complémentaire, à compter du 10 juillet 2026.

2025

MSP lieu de stage

Arrêté du 1er septembre 2025 : les MSP (et centres de santé) sont reconnues comme lieux de stage pour les étudiants de 3e cycle de médecine générale.

La MSP officiellement reconnue « lieu de stage »

1er sept. 2025

Publication de l'arrêté reconnaissant les MSP (et centres de santé) comme lieux de stage.

Public concerné

Étudiants de 3e cycle de médecine générale : internes de niveau 1, internes de niveau 2 (SASPAS), docteurs juniors.

Nov. 2026

Entrée en application pour l'accueil « en équipe » des docteurs juniors.

Source : Arrêté du 1er septembre 2025 relatif à la reconnaissance des centres de santé et des maisons de santé pluriprofessionnelles comme lieux de stage (date vérifiée) — legifrance.gouv.fr

Changement de logique : le maître de stage n'est plus une seule personne, mais peut être toute une équipe — la MSP elle-même —, sous réserve d'être en SISA, avec un encadrement et une qualité pédagogique suffisants.

L'intérêt d'être MSP lieu de stage

Présenter l'exercice coordonné

Faire découvrir concrètement le travail en équipe pluriprofessionnelle : protocoles, concertation, coordination.

Découvrir l'équipe

Aller à la rencontre de chaque profession de la MSP et de son rôle dans le parcours du patient.

Bousculer les lignes établies

Un regard neuf qui interroge les habitudes et fait évoluer les pratiques de l'équipe.

Rencontrer d'autres professionnels

Élargir son réseau au-delà de sa profession et aux partenaires du territoire.

S'intégrer dans l'équipe

Participer à la vie de la MSP et aux temps d'échange : être un membre à part entière de l'équipe.

À retenir : *accueillir un stagiaire, c'est faire vivre l'exercice coordonné — et une occasion pour toute l'équipe de se regarder travailler autrement.*

Ce que l'agrément change concrètement

Statuts à adapter

Les statuts de la SISA doivent, le cas échéant, être modifiés pour intégrer explicitement la possibilité d'accueillir des stagiaires.

Responsabilité des gérants

Si la convention de stage est signée au nom de la SISA, la responsabilité juridique incombe à ses gérants.

Assurance complémentaire

Une couverture spécifique peut être nécessaire pour cette nouvelle activité d'accueil.

Référent obligatoire

Un référent pédagogique reste obligatoire, issu de la même profession que le stagiaire (médecin pour un docteur junior, infirmier pour un IDE...).

Convention et points de vigilance

Ce que dit la pratique du terrain

- Convention tripartite obligatoire entre la MSP et le CHU de rattachement.
- Un responsable identifié doit pouvoir mettre fin au stage si les conditions d'accueil ne sont plus réunies (encadrement, organisation).
- La rémunération du docteur junior reste versée par le CHU — la MSP ne verse pas de rémunération complémentaire à ce titre.

2 RESPONSABILITÉS DISTINCTES

Pédagogique

Portée par le maître de stage, individuellement.

Administrative

Peut être portée par la structure (SISA, association), selon son organisation.

Infirmiers, kinés, autres paramédicaux : quel cadre pour leurs stagiaires ?

✓ CE QUI EXISTE DÉJÀ

- Accueil individuel par le professionnel libéral, indépendamment du statut de la MSP.
- Base légale : art. L4381-1 du CSP — mission de service public de formation.
- Convention tripartite obligatoire (Code de l'éducation), sans gratification pour le stagiaire (hors indemnisation de contraintes).

○ CE QUI N'EXISTE PAS ENCORE

Un agrément « MSP lieu de stage » collectif, porté par la SISA, ouvert à toutes les professions de l'équipe — sur le modèle de ce qui existe pour la médecine générale.

AVECsanté demande l'extension du dispositif à l'ensemble des étudiants en santé et de toutes les professions représentées en MSP.

Le rôle du PAMSU

CONDITIONS

Un professionnel qui choisit d'accueillir un étudiant pour l'accompagner dans sa formation.

≥ 1 an d'exercice en tant que praticien installé (remplacements inclus), engagement à suivre la formation à la maîtrise de stage et à respecter la charte des PAMSU.

Encadrement pédagogique

Transmettre son expérience clinique et superviser la montée en autonomie de l'étudiant.

Adaptation de l'organisation

Agendas, temps de supervision, information et accord des patients quant à la présence de l'étudiant.

Lien avec le DMG

Coordination avec le département de médecine générale (DMG) de rattachement pour le suivi et la résolution des difficultés.

La rémunération des maîtres de stage accueillant un docteur junior

Part AMC (ticket modérateur) : revient au PAMSU
≈ 9 € par consultation concernée

+ les 3 éléments ci-dessous ↓

1

Honoraires pédagogiques

600 € bruts par mois de stage et par étudiant. Si l'étudiant est accueilli chez plusieurs praticiens, ces honoraires sont répartis au prorata du temps de formation dispensé par chacun.

2

Compensation patientèle atypique

300 € bruts/mois/étudiant si 50 à 63 % de la patientèle est exonérée du ticket modérateur (ALD, C2S, AME, maternité, ATMP…) ; 600 € au-delà de 63 %.

3

Primes conditionnelles

+ 800 € si le praticien exerce en ZIP, ZAC ou QPV. + 400 € s'il participe à la supervision de la permanence des soins ambulatoires (art. R. 6315-1 du CSP).

À retenir

Ces montants se cumulent : un PAMSU en ZIP, ZAC ou QPV, assurant la supervision de la PDSA et dont la patientèle est fortement exonérée du ticket modérateur, peut percevoir jusqu'à 2 400 € bruts par mois et par étudiant, en plus de la part AMC.

Régime local (Alsace-Moselle) : *+ 550 € bruts par mois de stage et par étudiant, en complément de la compensation patientèle atypique, pour tout PAMSU dont le cabinet principal est situé dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin ou la Moselle.*

Montants propres à l'accueil d'un docteur junior (hors externes, internes et SASPAS) · Sources : arrêtés du 27 août 2025 et du 13 mai 2026 · avecsante.fr · CSP art. R. 6315-1

La rémunération des docteurs juniors

Salaire de base : salaire versé par le CHU

+ les éléments de rémunération ci-dessous (1 et 2), qui viennent en complément

+ compléments 1 et 2 ↓

1

Prime semestrielle conditionnée à l'activité

500 € bruts par semestre, si le docteur junior réalise en moyenne 200 actes ou consultations par mois (soit environ 10 actes par jour ouvré).

2

Indemnité mensuelle en zone prioritaire (ZIP)

1 000 € bruts par mois de stage effectué en ZIP. Non cumulable avec les aides forfaitaires classiques de transport ou d'hébergement.

i

Calendrier et champ d'application

Textes publiés le 27 août 2025 (JO du 28 août). Entrée en vigueur le 1er novembre 2026, pour la première promotion issue de la 4e année du DES de médecine générale.

À retenir

Le docteur junior reste salarié du CHU : *la MSP ne lui verse pas de rémunération complémentaire à ce titre.*

Les sommes liées à l'accueil (part AMC, honoraires pédagogiques, compensation, primes) concernent le maître de stage — ou la SISA lorsque la MSP est lieu de stage : **voir diapositive suivante.**

Source : arrêté du 27 août 2025 relatif à la rémunération des PAMSU et des docteurs juniors, modifié par l'arrêté du 13 mai 2026.

Quid de la rémunération dans le cadre d'une SISA MSP lieu de stage ?

1 ÉTAPE 1

Ce qui est versé à la SISA

≈ 9 € / consultation	600 € / mois	300 – 600 € / mois	+ 800 € / mois	+ 400 € / mois
Part AMC (ticket modérateur)	Honoraires pédagogiques	Compensation patientèle atypique	Exercice en ZIP, ZAC ou QPV	Supervision de la PDSA

SISA – MSP lieu de stage · perçoit l'ensemble de ces sommes

2 ÉTAPE 2

Et ensuite ?

La SISA définit, en concertation avec les professionnels de santé associés et les PAMSU, les modalités de répartition des sommes perçues.

Répartition définie au sein de la SISA

Rémunération des médecins / PAMSU

Selon les modalités définies collectivement

+

Part conservée par la SISA

Couverture des charges éventuelles liées à l'accueil et à l'organisation du stage

Point de vigilance

Pas de part conservée « automatiquement » par la SISA, et pas de répartition fixée d'avance : ce que perçoit chaque professionnel n'équivaut pas forcément aux sommes versées à un PAMSU en exercice individuel. **Modalités à définir en concertation entre les associés de la SISA et les PAMSU.**

Montants détaillés : diapositives 13 et 14 (+ 550 €/mois/étudiant en Alsace-Moselle, régime local). Aucun pourcentage de répartition n'est préconisé ici.

Faire de l'accueil de stagiaires un axe du projet de santé

1

Attractivité du territoire

Favorise la découverte du territoire par de futurs professionnels et de futures installations.

2

Dynamique d'équipe

Partage de pratiques et de compétences entre professionnels autour de l'encadrement.

3

Valorisation de la coordination

Met en avant l'exercice coordonné et le travail pluriprofessionnel de la MSP.

Des indicateurs simples à intégrer

Nombre de stagiaires accueillis par an · Nombre de maîtres de stage par profession · Taux d'installation post-stage sur le territoire

À retenir

1. Le cadre « lieu de stage » est acté depuis 2025 pour la médecine générale — pas encore pour les autres professions.

2. Côté SISA : vérifier les statuts, l'assurance, et désigner un référent pédagogique de la même profession que le stagiaire.

3. Le PAMSU bénéficie d'une valorisation financière et professionnelle réelle, à faire connaître à l'équipe.

4. L'accueil de stagiaires peut devenir un axe explicite du projet de santé, avec ses propres indicateurs.

Sources : Code de la santé publique (art. L6323-3, L4041-1, L4381-1) · Arrêté du 1er septembre 2025 · Arrêté du 24 juillet 2017 et du 1er juillet 2026 (ACI et avenant 2) · Arrêté du 22 décembre 2021 (agrément PAMSU) · ameli.fr · AVECsanté · ARS Grand Est — Direction territoriale du Haut-Rhin

FEMAGE

PARTIE 2 · ≈ 30 MIN

02

Et si on parlait maintenant de l'accueil ?

Jeu des 7 familles : quelle MSP pour accueillir les nouvelles générations ?

COMPRENDRE | EXPÉRIMENTER | PRENDRE DU RECUL | CONFRONTER AUX DONNÉES | SE PROJETER

FEMAGE

Les 7 familles de la MSP attractive

ÎLOT 1

LOGEMENT

« Où vais-je dormir pendant mon stage ? »

ÎLOT 2

ACCÈS NUMÉRIQUE

« Est-ce que je peux travailler efficacement ici ? »

ÎLOT 3

ACCUEIL HUMAIN

« Est-ce que je vais me sentir attendu et intégré ? »

ÎLOT 2

TERRITOIRE

« Qu'est-ce que le territoire peut m'apporter ? »

ÎLOT 1

COMMODITÉS

« Est-ce que la vie quotidienne est facile ici ? »

ÎLOT 3

BIEN-ÊTRE

« Est-ce que je peux bien vivre mon stage ? »

ÎLOT 4

CLICHÉS SUR LA GEN Z

« Besoin réel ou cliché ? »

4 îlots · 1 couleur

- **Îlot 1** — S'installer
- **Îlot 2** — Travailler
- **Îlot 3** — Être accueilli
- **Îlot 4** — Changer de regard

Une famille = un thème de discussion. Chaque carte pose la question que se pose un étudiant avant de choisir son lieu de stage.

World Café – Les 7 familles de la MSP attractive

≈ 15 participants

4 îlots

3 tours

20 min d'échanges

1 ÎLOT 1
S'installer

- LOGEMENT
- COMMODITÉS

2 ÎLOT 2
Travailler

- ACCÈS NUMÉRIQUE
- TERRITOIRE

3 ÎLOT 3
Être accueilli

- ACCUEIL HUMAIN
- BIEN-ÊTRE

4 ÎLOT 4
Changer de regard

- CLICHÉS SUR LA GEN Z

+ matière renforcée :
cartes-affirmations à classer : besoin réel, évolution des pratiques ou cliché ?

Principe : les productions restent sur les tables → le groupe suivant complète, nuance ou contredit → chaque îlot repart avec une synthèse.

Comment ça marche ? 3 tours, 20 minutes

1 TOUR 1 — 8 min

Qu'est-ce qui compte vraiment ?

« Qu'est-ce qu'une MSP doit concrètement proposer pour donner envie à un étudiant ou à un jeune professionnel d'y effectuer son stage ? »

→ 1 idée = 1 post-it

2 TOUR 2 — 6 min

On complète

On change d'îlot et on découvre les idées du groupe précédent pour :

- compléter
- préciser
- ajouter ce qui manque
- questionner certaines idées

3 TOUR 3 — 6 min

On priorise

Dernier changement d'îlot. On repère :

- les idées les plus importantes
- les idées faciles à mettre en œuvre
- les idées qui demandent un investissement ou un changement d'organisation

Astuce d'animation : un « hôte » reste à chaque îlot pour accueillir le groupe suivant et résumer en 1 minute ce qui a déjà été produit.

Vrai besoin, évolution des pratiques ou simple cliché ?

CARTES À CLASSER

« Ils ne veulent plus travailler le soir ni le week-end. »	*« Sans wifi, ils ne viendront pas. »*	*« Ils veulent de l'autonomie tout de suite. »*	*« Ils ont besoin de retours réguliers sur leur travail. »*
« Ils préfèrent les messages aux appels. »	*« L'équilibre vie pro / vie perso n'est pas négociable. »*	*« Ils ne veulent pas s'installer en zone rurale. »*	*« Ils cherchent du sens et du travail en équipe. »*

BESOIN RÉEL	ÉVOLUTION DES PRATIQUES	CLICHÉ
Un besoin partagé, quelle que soit la génération	*Un changement de fond dans le rapport au travail et à la formation*	*Une généralisation qui ne résiste pas à la discussion*
déposer les cartes ici	déposer les cartes ici	déposer les cartes ici

Affirmations proposées pour lancer la discussion : pas de bonne réponse, l'enjeu est d'argumenter et de nuancer.

PARTIE 3 · ≈ 10 MIN

03

Mise en commun & bonnes pratiques

De l'accueil théorique à une organisation concrète de la MSP

COMPRENDRE | EXPÉRIMENTER | PRENDRE DU RECUL | CONFRONTER AUX DONNÉES | SE PROJETER

Alors, qu'est-ce qu'on retient ?

	ÎLOT 1 · S'installer	ÎLOT 2 · Travailler	ÎLOT 3 · Être accueilli	ÎLOT 4 · Changer de regard
2 à 3 idées fortes				
1 idée surprenante				
1 action concrète pour une MSP				

2 minutes par îlot · à compléter en direct pendant la restitution — les détails restent à l'oral.

Les bonnes pratiques pour accueillir un étudiant en MSP

AVANT L'ARRIVÉE

- [] Préparer l'accueil
- [] Transmettre les informations pratiques
- [] Identifier un référent
- [] Anticiper les besoins matériels et numériques

LE PREMIER JOUR

- [] Présenter l'équipe
- [] Présenter les locaux et le fonctionnement
- [] Expliquer les outils et les règles de fonctionnement
- [] Donner les infos pratiques sur le territoire

PENDANT LE STAGE

- [] Favoriser l'intégration dans l'équipe
- [] Prévoir des temps d'échange
- [] Donner progressivement de l'autonomie
- [] Être disponible en cas de difficulté

APRÈS

- [] Faire un bilan
- [] Recueillir le retour du stagiaire
- [] Identifier les améliorations possibles
- [] Maintenir le lien avec le jeune professionnel

À emporter : une check-list à adapter à votre MSP, enrichie des idées issues des îlots.

PARTIE 4 · ≈ 20 MIN

04

Ce que nous imaginons… et ce que les étudiants nous disent réellement

Attractivité & besoins réels : les résultats de l’enquête

COMPRENDRE | EXPÉRIMENTER | PRENDRE DU RECUL | CONFRONTER AUX DONNÉES | SE PROJETER

FEMAGE

Qui avons-nous interrogé ?

ENQUÊTE FEMAGE · SEPT. 2026 · N = 30

LA DÉMARCHE

Campagne de questionnaire

7 items en miroir des 7 familles

Diffusée via :

- les chargés de mission matching docteurs juniors
- les DMG de Reims, Strasbourg et Nancy

PUBLICS INTERROGÉS

Docteurs juniors n = 0	**Internes** n = 7	**Étudiants en médecine** n = 1
Étudiants infirmiers (IFSI) n = 4	**Étudiants en kinésithérapie** n = 17	**Autres étudiants en santé** n = 1

Données quantitatives = réponses au questionnaire · Données qualitatives = verbatims des répondants. Aucun docteur junior parmi les répondants (promotion non encore en stage) ; 1 répondant n'a pas précisé son statut (compté ici en « Autres »).

Ce que les étudiants déclarent rechercher

ENQUÊTE FEMAGE · SEPT. 2026 · N = 30

LOGEMENT

73 %

Item : logement dédié par la structure (aide la plus demandée) · Population : 30

ACCÈS NUMÉRIQUE

83 %

Item : wifi fonctionnelle (1er besoin numérique cité) · Population : 30

ACCUEIL HUMAIN

97 %

Item : référent/tuteur clairement identifié (1er élément d'accueil cité) · Population : 30

TERRITOIRE

80 %

Item : distance du domicile familial (1er critère territoire cité) · Population : 30

COMMODITÉS

60 %

Item : restauration/solution repas à proximité (1re commodité citée) · Population : 30

BIEN-ÊTRE

80 %

Item : horaires prévisibles et respectés (1er facteur de stage serein cité) · Population : 30

CLICHÉS SUR LA GEN Z

68 %

Item : clichés Gen Z jugés peu/pas fidèles à mes besoins réels · Population : 25

Comment lire ?

Pour chaque item : le chiffre, la population interrogée et l'enseignement principal.

Source : enquête FEMAGE « MSP lieu de stage : vos besoins réels », sept. 2026 — n = 30 répondants (répartition des publics : cf. diapositive 26).

Nos représentations face aux besoins exprimés

Ce que nous pensions important

issu du jeu des 7 familles

vs

Ce que les étudiants déclarent rechercher

issu de l'enquête

Convergences

Ce sur quoi nous étions en phase

Écarts

Ce que nous avions sous- ou surestimé

Idées reçues

Ce qui relevait du cliché

Leviers rapides

Ce qu'une MSP peut changer dès demain

Mise en perspective des résultats — pas de classement ni de notation.

PARTIE 5 · ≈ 30 MIN

05

Et demain ? Une MSP lieu de stage… pour tous les futurs professionnels de santé

Échanges & perspectives

COMPRENDRE | EXPÉRIMENTER | PRENDRE DU RECUL | CONFRONTER AUX DONNÉES | SE PROJETER

FEMAGE

MSP lieu de stage : quels étudiants sont concernés aujourd'hui ?

Inclus · 3e cycle de médecine générale

- Internes de niveau 1
- Internes de niveau 2 (SASPAS)
- Docteurs juniors

Non inclus aujourd'hui · accueil individuel par un professionnel

- Externes (2e cycle)
- Étudiants infirmiers
- Étudiants kinésithérapeutes
- Autres étudiants en santé

« La MSP peut devenir un véritable lieu de formation interprofessionnelle. »

Le dispositif « MSP lieu de stage » (arrêté du 1er septembre 2025) concerne les étudiants de 3e cycle de médecine générale : internes de niveau 1, internes de niveau 2 (SASPAS) et docteurs juniors. Les externes et les étudiants des autres professions de santé n'y sont pas inclus.

Les revendications portées par AVECsanté

CADRE RÉGLEMENTAIRE ACTUEL

Ce qui est en vigueur

- **MSP lieu de stage :** étudiants de 3e cycle de médecine générale (internes de niveau 1, SASPAS, docteurs juniors) — arrêté du 1er septembre 2025.
- **Autres étudiants en santé :** accueil individuel par un professionnel, avec convention tripartite (art. L4381-1 du CSP).
- **Externes :** non inclus dans le dispositif.

REVENDICATION D'AVECsanté

Ce que demande la fédération nationale

Étendre le dispositif « MSP lieu de stage » à l'ensemble des étudiants en santé et à toutes les professions représentées en MSP.

Une proposition portée par la fédération : elle ne modifie pas, à ce jour, le cadre réglementaire.

→ À vous : quels étudiants aimeriez-vous accueillir dans votre MSP, et à quelles conditions ?

Sources : arrêté du 1er septembre 2025 · Code de la santé publique, art. L4381-1 · position d'AVECsanté (voir diapositive 11).

QUESTIONS · ÉCHANGES

À vous de jouer : questions, réactions, idées…

« À quoi devrait ressembler, selon vous, la MSP lieu de stage de demain ? »

Et dans ma MSP, je fais quoi dès demain ?

- Ressources FEMAGE
- Mise en réseau
- Suivi post-colloque

FEMAGE